



# DICRIM

Document d'information  
Communal sur les Risques  
Majeurs

Yonne

Commune de :

**GIVRY**  
dans l'Yonne

Date 1<sup>ère</sup> diffusion : .....2013

## Le mot du maire

La commune de GIVRY est située à 42 km D'AUXERRE, et en bordure de la rivière LE COUSIN dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est la crue du COUSIN.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuse, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que le « citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut-être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportement et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde document de gestion collective des événements, consultable par tous en mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous en dépens.

Le Maire  
G. CHABERT



# *LES RISQUES*

COMMUNE de GIVRY  
**DICRIM**

**RISQUE INONDATION** par débordement du Cousin

Référence : PPR (prescrit ou approuvé + date) OU Atlas Zone inondable

Référence : PPR approuvé le 07/11/2011



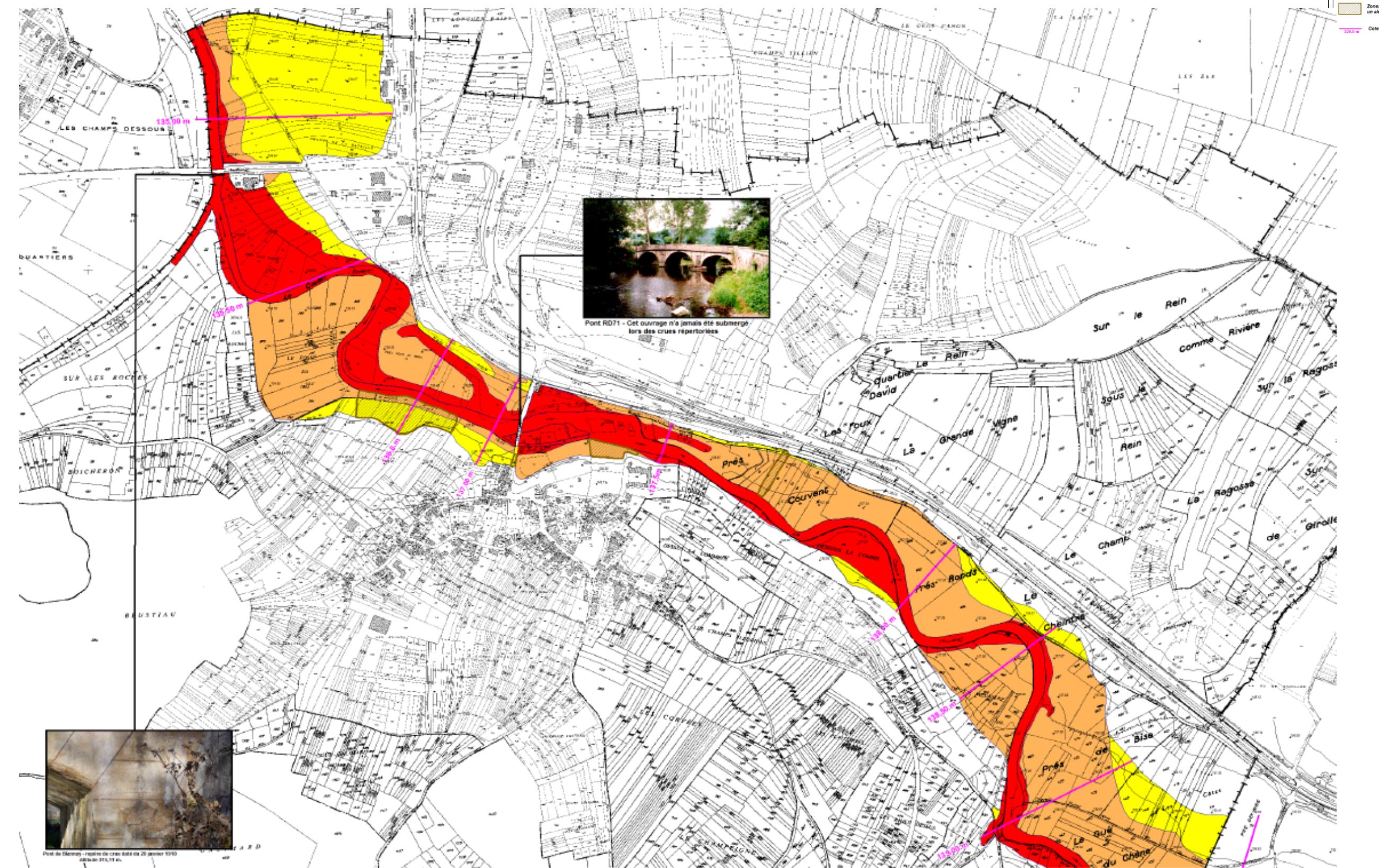
Plan de prévention des risques  
naturels prévisibles

Risque d'inondation

Commune de GIVRY

Carte de l'aléa d'inondation

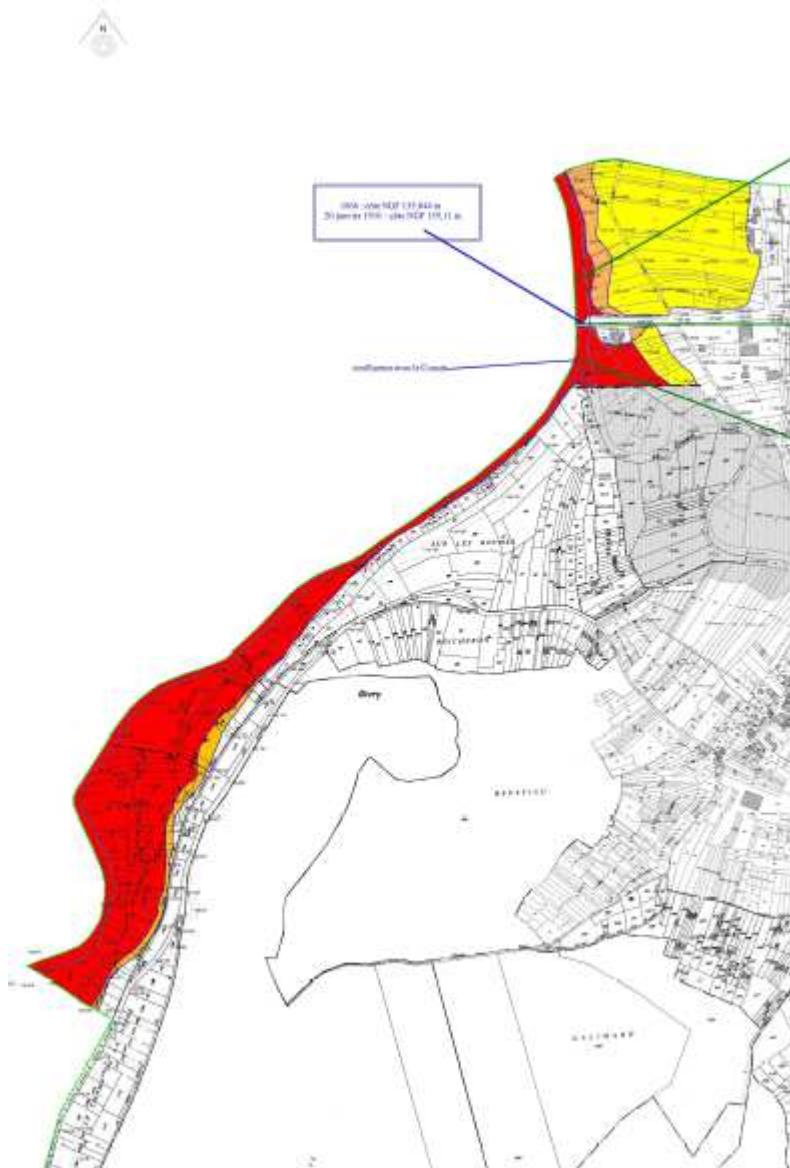
Légende :	PPR approuvé le
Aléa fort d'inondation	
Aléa moyen d'inondation	
Aléa faible d'inondation	
Zones également soumises à un aléa ruissellement	
Cote de référence m NGF	
Limite communale	



COMMUNE de GIVRY  
**DICRIM**

RISQUE INONDATION par débordement de la Cure

Référence : PPR approuvé le 22 /12/2012



Commune de GIVRY

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
NATURELS INONDATIONS  
(P.P.R.I.)

CARTE DE L'ALEA INONDATIONS DE LA CURE

PPR approuvé le 22 décembre 2012  
par arrêté préfectoral DDT-GIBS-2012-0129

Légende :
Aléa fort
Aléa moyen
Aléa faible
Empreinte de l'aire d'inondation du Cours d'eau
PPR approuvé par ARR/BS/SPM/DSU DDT-SEB-2011-0110 le 7 novembre 2011
0000: éléve NDF 119,84 m 20 juillet 1996 - éléve NDF 119,11 m
— Laisse de crue
— Limite communale
- - - Limite de représentation cartographique



## **ACTION DU MAIRE**

---

- *Permanence mairie*
- *Déviations routes – ponts coupés : **Pont de Blannay***
- *Déclenchement PCS*

## **ALERTE**

---

*Contacter la commune de Blannay (Mme LIMOSIN, maire : couper le pont faire une déviation par Sermizelles (M. MOINARD, maire : ou par l'intérieur de Givry vers Asquins*

- *sirènes avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

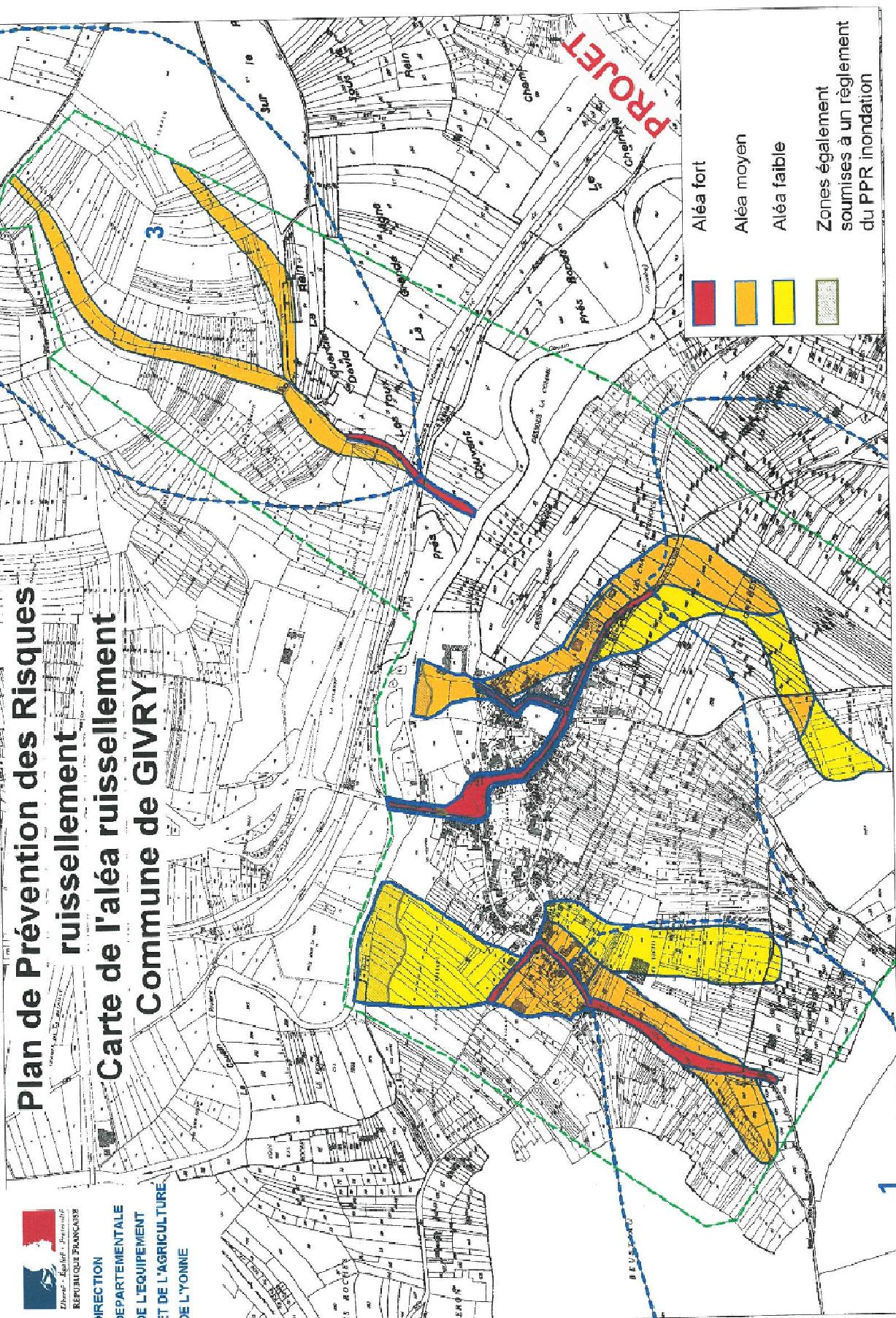
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
  - Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
  - Couper le gaz, l'électricité
  - Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
  - Ne pas téléphoner
  - Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
  - Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux  
(PPMS)

**COMMUNE de GIVRY**  
**DICRIM**

**RISQUE INONDATION par RUISELLEMENT**

---

Référence : PPR approuvé le 07/11/2011



## **ACTION DU MAIRE**

---

- *Permanence mairie*
- *Déviations routes*
- *Joindre les habitations de la zone inondée (voir p 39)*
- *Déclenchement PCS*

## **ALERTE**

---

*Prévenir la population dans les différentes zones touchées*

- *message pompiers / préfecture / radio/TV*
- *sirènes avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

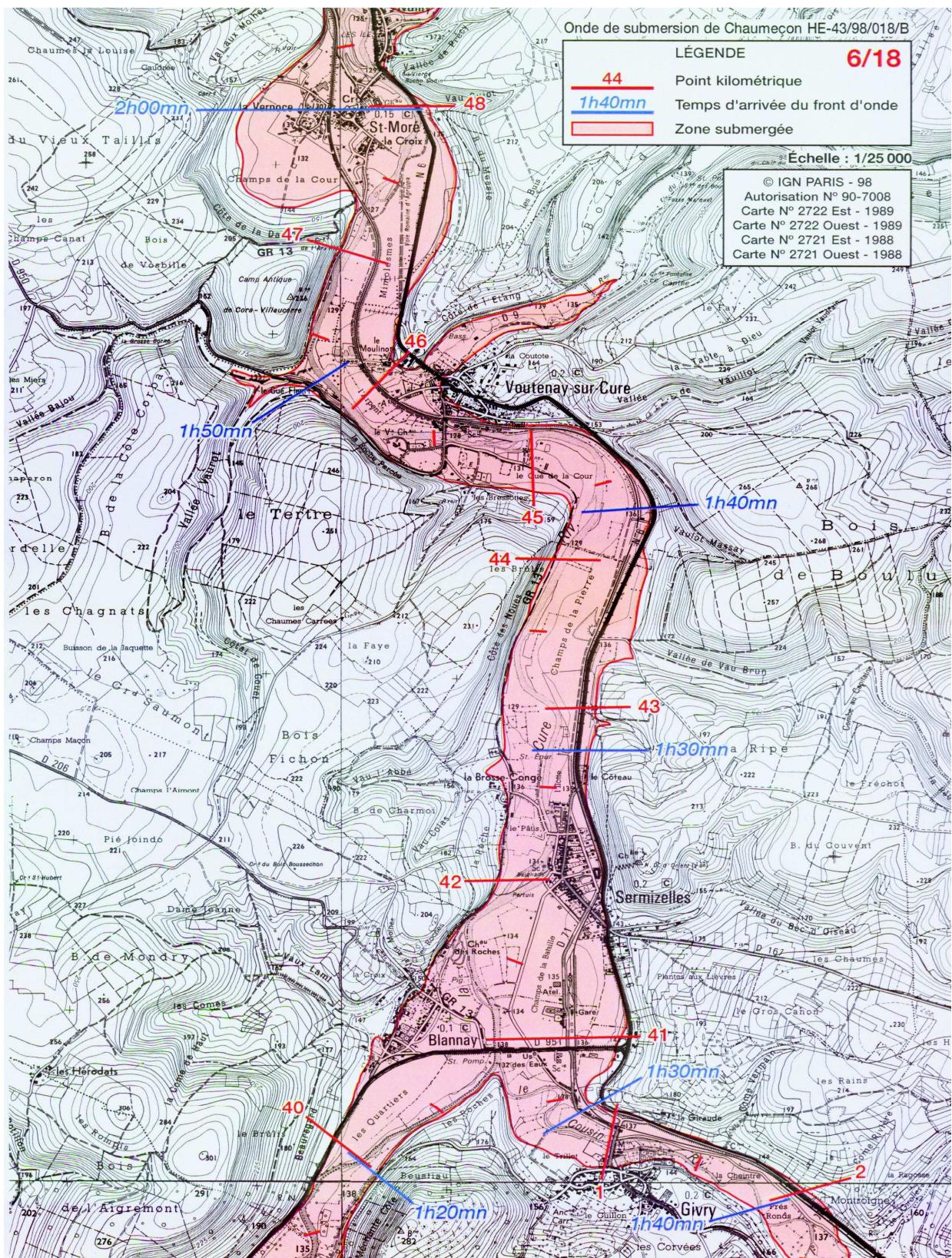
---

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
  - Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
  - Couper le gaz, l'électricité
  - Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
  - Ne pas téléphoner
  - Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
  - Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux  
(PPMS)

**COMMUNE de GIVRY**  
**DICRIM**

**RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE CHAUMECON**

PPI du barrage de Chaumerons (arrêté n° PREF-CAB-2005-0172 du 16 mai 2005)



Le PPI du barrage de CHAUMECON prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion de 8 mètres déferlant sur le territoire / ou en partie de la commune environ 1h40 après la rupture

## **ACTION DU MAIRE**

---

- *Evacuation de la zone*
- *Déviations routes – pont coupé à l'entrée du village*
- *Pâtis communal, moulin, chemin rural N°10, voix communale N°3*
- *Couper la voix communale N°3 et le chemin rural N°10)*
- *Joindre les habitations de la zone inondée (voir p 39)*
- *Déclenchement PCS*

## **ALERTE**

---

- *message pompiers / préfecture / radio/TV*
- *sirènes avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

**COMMUNE de GIVRY**

**DICRIM**

**RISQUE CANICULE**

---

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

## **ACTION DU MAIRE**

---

### **Dans tous les cas :**

- *Organiser une permanence à la Mairie*

### **En cas de canicule :**

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés:*  
Salle des fêtes de Givry
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

## **ALERTE**

---

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

**COMMUNE de GIVRY**

**DICRIM**

**AUTRES RISQUES CLIMATIQUES**

## ACTION DU MAIRE

### Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

**En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :**

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés



## ALERTE



- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)

- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

### **En cas de fortes précipitations :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

### **En cas d'orages :**

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

### **En cas de vents violents :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

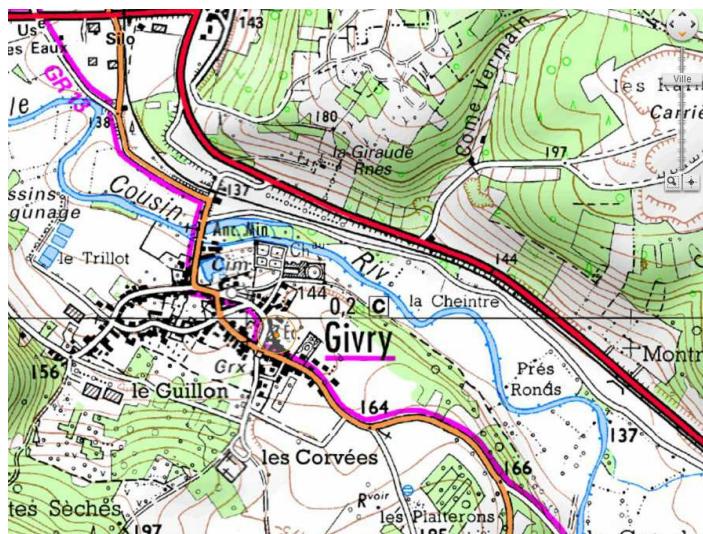
### **En cas de neige ou de verglas :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE de GIVRY

# DICRIM

## RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES



### ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :  
Permanence mairie

Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers

Déclenchement du PCS  
Mise en place déviation / interdiction circulation

### COMMENT CONNAITRE LES ZONES A DETERMINER

La zone concernée est la RD 606

### ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- sirènes avec le signal correspondant (signal national d'alerte)

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

# COMMUNE de GIVRY **DICRIM**

## RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

### **Qu'est-ce qu'une pandémie ?**

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr))

30 % de la population touchée

<b>Phase 1</b>	Pas de virus circulant chez l'Homme
<b>Phase 2</b>	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
<b>Phase 3</b>	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
<b>Phase 4</b>	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
<b>Phase 5</b>	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
<b>Phase 6</b>	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

### **ACTION DU MAIRE**

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : Mme LANDRE :*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

#### **Pour la grippe aviaire :**

*Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2*

#### **Pour la grippe A :**

*Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2*

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

#### **Pour la grippe aviaire :**

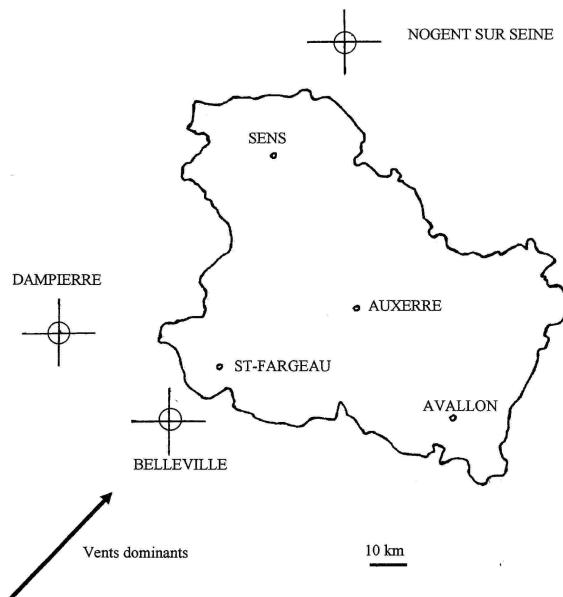
- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (Tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

#### **Pour la grippe A :**

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

# COMMUNE de GIVRY **DICRIM**

## RISQUE NUCLEAIRE



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (Pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

### **ACTION DU MAIRE**

- *Information de la population et des ERP (mairie, école, salle des fêtes)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*

### **ALERTE**

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *Sirènes avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)*
- *La personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner*

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE de GIVRY  
**DICRIM**

**AUTRES RISQUES**

*Autre risque selon spécificités de la commune :*

*Exemples :*

- *incendie forêt*
- *zone verglas récurrente*
- *zone neige abondante / récurrente*
- *industriel*

---

## **ACTION DU MAIRE**

---

- *Information de la population et des ERP (mairie, école, salle des fêtes)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*

---

## **ALERTE**

---

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *sirènes avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)*

---

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

**En cas d'incendie forêt :**

- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres,
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)  
Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

**En cas de neige ou de verglas :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

# COMMUNE de GIVRY

# DICRIM

## PLAN DE SITUATION DE CRISE

### Légende :

#### Zones urbaines résidentielles



Zones d'habitat regroupé



Bâtiments isolés



Zones d'habitat futur

#### Zones d'activités économiques



Zones industrielles et artisanales

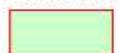


Zones industrielles et artisanales futures



Zones de loisirs

#### Zones non construites



Zones agricoles et naturelles



Haires à préserver

#### Axes de communication



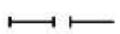
Routes départementales ou communales



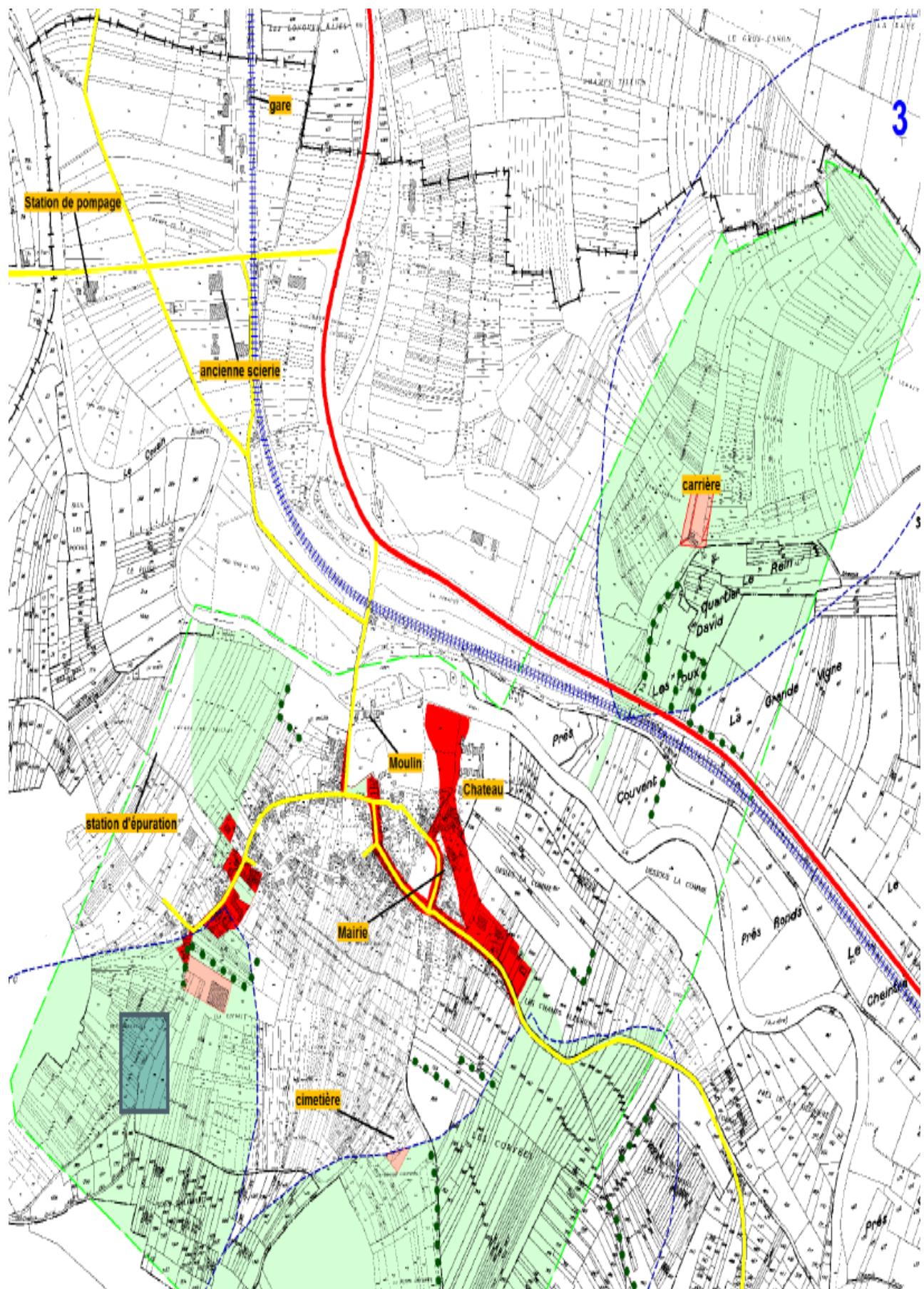
Route départementale n°606



Voie ferrée



Limite communale



**COMMUNE de GIVRY**

# **DICRIM**

## **ANNUAIRE DE CRISE**

### **Service public :**

Préfecture	03.86.72.79.89 (permanence 24h/24h)
Gendarmerie	17
Samu	15
SDIS	18 ou 112
DDT	03.86.48.41.00 / N° 24/24: 06.08.46.20.82
EDF	08.10.33.30.89
GAZ GRDF	08.10.43.30.89
GRTgaz	08.00.24.61.02
VNF Yonne d'Auxerre au Nord du département	03.86.83.16.30 (permanence 24h/24h)
VNF Yonne d'Auxerre au sud du département	03.86.20.27.05 (heures ouvrables) N°24/24 : 06.72.30.30.23
VNF Canal de Bourgogne de Migennes à Aisy sur Armançon	03.86.54.82.70 (heures ouvrables) Permanence (DDT 21)
d'Aisy sur Armançon à Lézinnes	03.80.92.21.45 Permanence (DDT 21)
d'Ancy le Libre à Migennes	03.86.43.44.05
DDCSPP (ex. DDASS)	03.86.72.69.00
DDCSPP (ex. DDSV)	03.86.72.69.00
Conseil Général	03.86.72.89.89 / Info routes : 0820 000 189
Météo France	08.92.68.02.89
France Telecom	08.00.08.30.83 Numéro vert 24 h/24 – 7 j/7